

Les Haltes Maternelles

Les enfants scolarisés en maternelle peuvent bénéficier des Haltes Maternelles situées dans les 4 écoles maternelles de Gouvieux : écoles Pompidou, du Manoir des Aigles, de Chaumont et des Tertres.

Les Haltes Maternelles permettent aux enfants de prendre leur repas et/ou leur goûter sur place, encadrés par deux adultes.

Le nombre de places étant limité, des priorités ont été établies.

Les Haltes Maternelles sont ouvertes tous les jours scolaires de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 et fermées le mercredi.

Repas et goûters sont fournis par les parents. Les prestations sont payables d'avance.

**Renseignements
et inscriptions :
06 35 20 25 68**



Les multi-accueils Les P'tits Loups

Les P'tits Loups accueillent les enfants, à l'heure, de plus de 3 mois à 6 ans.

Chaque multi-accueil dispose d'un nombre maximum de places et de contrats annuels.

Le nombre de places étant limité, des priorités ont été établies.

Les multi-accueils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h15 à 18h30.

Deux sites à votre disposition

Les P'tits Loups Centre

Il se situe sente Pompidou (à droite de la salle des fêtes).

Les P'tits Loups Tertres

Il se situe au 23, rue de la Tannerie.

Renseignements : 03 44 58 07 37

Les informations de ce dépliant sont données à titre indicatif.



Mairie de Gouvieux

48, rue de la Mairie
60270 Gouvieux
03 44 67 13 13

www.gouvieux.fr



Gouvieux

UNE NATURE CHALEUREUSE

Des documents spécifiques précisent les modalités de fonctionnement des haltes maternelles et des haltes garderies.

Retrouvez-les sur www.gouvieux.fr ou à l'accueil de la mairie

▀ Petite enfance



Une garde de proximité

Un mot pour les parents

À Gouvieux, nous encourageons les modes de gardes qui permettent d'atteindre la satisfaction affective et l'épanouissement personnel des enfants. La politique de la ville repose alors sur le constat selon lequel les aspects qualitatifs et notamment affectifs de la garde des jeunes enfants sont mieux pris en charge par la garde de proximité effectuée par les assistantes maternelles.

Une étude rapportée par Michèle Tabarot, députée des Alpes-Maritimes chargée d'une mission sur le sujet en 2008, démontre clairement que la proportion d'enfants susceptibles de développer des troubles comportementaux varie en fonction du nombre d'heures de garde passées dans un service de garde collective. Les enfants gardés le plus longtemps doivent donc mériter prioritairement notre attention. C'est pourquoi le dispositif des assistantes maternelles, le plus proche du milieu familial, leur est destiné.

Par ailleurs, l'organisation du temps de travail et la

diversification des horaires atypiques ont modifié les besoins des familles, besoins auxquels il nous faut répondre. Pour les enfants qui bénéficient plus fréquemment de leur cadre familial, on peut proposer un mode de garde plus collectif, puisque la garde est limitée dans le temps.

Pour privilégier un accueil collectif non intensif, propice au bien-être des enfants, la ville de Gouvieux réserve donc en priorité ses structures d'accueil collectives à ces enfants.

Ainsi, les nouvelles dispositions prises depuis 2010, permettent de donner la souplesse voulue pour répondre aux besoins ponctuels et réguliers des parents, en gardant sans cesse au cœur et à l'esprit, l'intérêt de l'enfant.

Patrice Marchand
Maire de Gouvieux
1^{er} Vice-Président du

Conseil départemental de l'Oise
Président du Parc naturel régional
Oise - Pays de France



Dès lors que votre enfant doit être gardé à plein temps, il doit bénéficier d'un mode de garde le plus proche de celui que vous-même vous lui donnez : un cadre familial.

Le dispositif municipal développé à Gouvieux, permet de mettre à votre disposition un réseau de 70 assistantes maternelles avec tous ses avantages...

80 assistantes maternelles

Des avantages

La souplesse

Choix des horaires, prix de garde, changements de dernière minute, vous négociez librement avec l'assistante maternelle.

Le libre choix de la personne qui garde votre enfant

La Mairie de Gouvieux met à votre disposition les fiches détaillées des 70 assistantes maternelles agréées avec de nombreuses indications utiles pour faire votre choix en fonction de vos propres critères : nombre de places disponibles, type d'habitation, existence d'un jardin, d'animaux domestiques, nombre d'adultes à la maison, nombre d'enfants...

La liste des 70 nourrices et leur fiche individuelle sont en ligne sur : www.gouvieux.fr

Un engagement vers le professionnalisme

La mairie de Gouvieux entretient une relation étroite avec les assistantes maternelles qu'elle encourage avec des primes de fidélité, de repas, de transport ou d'installation. Un service municipal leur est d'ailleurs consacré. En contrepartie, elles s'engagent à fournir des informations et beaucoup d'entre elles approfondissent leur formation.

La personne qui garde vos enfants doit obligatoirement être couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle.



Un système social et fiscal avantageux

Vous avez peut-être droit au complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant. Le montant de la prise en charge partielle de la rémunération varie de 87,19 € à 460,93 € selon vos ressources et l'âge de l'enfant.

Le site de la Caisse d'allocations familiales : www.caf.fr

Vous ne payerez aucune charge sociale pour la nourrice. Les charges seront payées à votre place par la Caisse d'Allocations Familiales.

Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt. Cela signifie que les personnes peu ou pas imposables peuvent se voir rembourser par l'administration fiscale tout ou partie des frais de garde des enfants de moins de 6 ans dans la limite de 2 300 € par enfant et par an. Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses, soit 1 150 € maximum par enfant et par an.

Le site de l'administration fiscale : www.impots.gouv.fr

pour faire le plein d'affection

Un soutien financier de la ville de Gouvieux aux parents

En 2007, la ville de Gouvieux a mis en place un dispositif d'aides financières à destination des parents. Ce dispositif rembourse aux parents le surcoût lié à notre système de mode de garde comparé, selon le cas, au tarif de la Caisse nationale d'allocations familiales et/ou au tarif d'une ville proche et de taille comparable.

Une aide financière en constante évolution. Elle concerne tous les parents pour la garde des enfants non scolarisés ou scolarisés jusqu'en CP

Janvier 2007

- la ville de Gouvieux instaure une aide financière destinée aux parents des enfants de 0 à 3 ans gardés par une assistante maternelle.

Septembre 2012

- l'aide est étendue à toutes les familles des enfants de 0 à 3 ans ;
- une aide, plus modeste est mise en place, pour les parents d'enfants de 3 à 6 ans gardés par une assistante maternelle.

Avril 2014

- alignement de l'aide aux parents d'enfants de 3-6 ans sur l'aide accordée pour les 0-3 ans.

L'aide financière est versée chaque trimestre en fonction du nombre d'heures de garde et en fonction du quotient familial des parents, quel qu'il soit.



Les aides financières attribuées aux parents dont les enfants sont gardés par une assistante maternelle sont identiques pour les enfants de 3-6 ans et ceux de 0-3 ans.

